

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DVD 70 Tramway T3 Nord de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières (18e, 17e). Convention d'autorisation et d'entretien ultérieur des accroches sous les ouvrages ferroviaires SNCF Réseau, enjambant le boulevard Ney et le boulevard Berthier.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'autorisation et d'entretien ultérieur des accroches sous les ouvrages ferroviaires SNCF Réseau, enjambant le boulevard de Ney et le boulevard Berthier.

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Maire du 17^e en date du 12 septembre 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu la saisine du Maire du 18^e en date du 3 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer SNCF Réseau une convention d'autorisation et d'entretien ultérieur des accroches sous les ouvrages ferroviaires SNCF Réseau, enjambant le boulevard Ney et le boulevard Berthier. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO